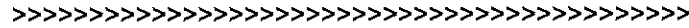


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le six novembre deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 octobre 2019, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoint, M. PAULET Didier, Mme BARRY Marie-Christine, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme VIGNAUD Christine, Mme LAFONT Cindy, Mme NGOMBET BITOO Madeleine Conseillers Municipaux,

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Excusés-Absents : 07
Délégations : 05

Excusé(e)s / Absent(e)s :

M. PONTCHARRAUD Michel, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DEMONT Jean-Michel, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie

Date de Convocation: 28 octobre 2019

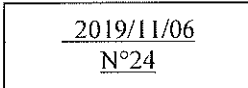
Délégations :

M. PONTCHARRAUD Michel à M. GAULTIER Emmanuel, M. DEMONT Jean-Michel à Mme VILLEDARY Véronique, M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre, M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean François, Mme VICTOR Nathalie à M. DUPRE Jean-Noël

Date d'affichage : 28 octobre 2019

Secrétaire de séance : Mme DEVAINE Colette

Madame Lafont et Madame Ngombet Bitoo arrivent et prennent part au vote à partir de la délibération n° 5 : Eglise Sait Barthélémy, travaux de rénovation, demande de subventions



24- Urbanisme – Convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Confolens – ZE du Mas Félix

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de servitude émanant d'ENEDIS (L'Electricité en réseau) pour le passage d'une canalisation électrique souterraine sur une parcelle de terrain appartenant à la commune, parcelle cadastrée section AL N° 34 située route des Tiers – lieu-dit « La Gare ».

Pour l'alimentation électrique d'ombrières de parking et de stockage avec couverture photovoltaïque - ENEDIS propose la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les modalités techniques et juridiques de cette convention de servitudes.

La commune reconnaît à ENEDIS, pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage, une servitude à demeure dans une bande d'un mètre de large pour la mise en place d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires sur une longueur d'environ sept mètres, pour la pose d'un ou plusieurs coffrets sur mur ou façade.

La commune conserve la propriété et la jouissance de ces parcelles – voirie - et s'engage à ne pas entraver le bon fonctionnement des ouvrages d'ENEDIS et notamment à ne réaliser aucune construction ou plantation d'arbres ou arbustes qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

AR PREFECTURE

016-200054047-20191106-2019_11_06_24-DE
Reçu le 08/11/2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer cette convention de servitudes à ENEDIS, à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les conditions de cette convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section AL N° 34 – sise route des Tiers – lieu-dit « La Gare » - en vue de réaliser l'installation d'une canalisation électrique souterraine pour alimenter des ombrières de parking et de stockage avec couverture photovoltaïque ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude ;
- Précise qu'ENEDIS est chargé, à ses frais, de la publication de cette convention au bureau des hypothèques ;
- Précise que la commune portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 novembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

